

Transition écologique

Anticiper et préparer les transitions professionnelles



La transition écologique impacte l'emploi et, pour l'UNSA, rend obligatoire une action commune de tous les acteurs publics et privés.

Le 8 juin dernier, le Parlement européen a décidé la fin de la vente de voitures thermiques dans l'Union européenne en 2035. L'adaptation de l'emploi et les transitions professionnelles sont et resteront un enjeu majeur des politiques publiques.

Quels sont les métiers exposés ? Comment la formation continue doit-elle s'adapter ? Et le dialogue social ? Voici quelques questions discutées lors du séminaire économique de l'emploi qui s'est tenu récemment au ministère de l'Économie et des Finances.

Nouveaux métiers et nouvelles compétences

La transition écologique modifie le paysage de l'emploi. Plus que de nouveaux métiers, ce sont de nouvelles compétences et de nouvelles méthodes de travail qui émergent ou qui vont émerger.

L'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (ONEMEV) estime que 140 000 personnes exerçaient un métier vert⁽¹⁾ en 2018 et 3,8 millions un métier verdissant⁽²⁾.

Certains secteurs voient leurs besoins en emplois et compétences se développer (rénovation des bâtiments, énergies renouvelables, filière vélo⁽³⁾...), où d'autres, à l'inverse, sont menacés (extraction minière, énergies fossiles, fret routier, transport aérien...). Des incertitudes se font jour concernant l'évolution de nombreuses activités industrielles.

Pour l'UNSA, une transition juste socialement implique une anticipation de ces changements, avec une identification des besoins en compétences et pour corollaire un développement des formations nécessaires.

Les acteurs de la formation professionnelle (organismes de formation, ministères...) sont déjà engagés pour intégrer la dimension environnementale dans les certifications, comme dans le bâtiment et l'agriculture.

Une action commune de l'État, des régions et des entreprises

La négociation sur la Gestion des emplois et parcours professionnels (GEPP) est donc essentielle pour les entreprises, en lien avec leur stratégie et leur plan de développement des compétences.

À l'échelon des branches et des filières, les observatoires des métiers et qualifications (OPMQ) et les Opérateurs de compétences (OPCO) ont un rôle à jouer.

Au plan territorial, le CREFOP, doté désormais grâce à la Loi « climat et résilience » de deux experts sur la transition écologique, doit y prendre toute sa place.

À cet égard, la GEPP territoriale est à développer en s'appuyant notamment sur l'Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

Les régions finalisent actuellement leur contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation (CPRDOFP), cette dimension de l'impact de la transition écologique sur l'emploi doit en être un des piliers et ce en lien avec le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Enfin, dans les secteurs où les emplois sont menacés, l'effort doit être amplifié et partagé par l'État, les Régions et les entreprises pour sécuriser les parcours professionnels des salariés concernés. Pour l'UNSA, des abondements significatifs au CPF, notamment des OPCO ou des entreprises, et la mobilisation de dispositifs de formations longues (jusqu'à 24 mois) à l'instar de Transition collective, pourraient être des solutions.

⁽¹⁾ Les métiers verts agissent directement sur la préservation de l'environnement et la gestion des ressources : protection de la nature et de l'environnement, assainissement et traitement des déchets, production et distribution d'énergie et d'eau.

⁽²⁾ Les métiers verdissants sont des métiers traditionnels qui font appel à de nouvelles compétences intégrant la dimension environnementale.

⁽³⁾ La mission parlementaire sur la filière économique du vélo prévoit une multiplication par près de 13 de l'emploi dans ce secteur à l'horizon 2050.